



Un huissier a t il le droit de saisir mes bien a cause de mon fil

Par claudala68

mon fils qui a eu 18ans en septembre a fait un sejour en prison pour vol !
depuis qu'il a 12ans il est suivi par des educateurs et a été placé plusieurs fois en foyer !
a ses 18 ans il etait en formation cuisinier et comme il gagnait un peu d'argent il s'est acheté un portable et a une dette qui se monte a plus de 900euros !
il reçoit regulierement des lettres de relance auxquelles il ne repond pas ! des lettres recommandées qu'il ne cherche pas et plus recemment des courrier a entête de huissier !
suis je responsable de ses dettes comme il vit chez moi et qu'il n'a aucune ressources ?? les huissiers ont ils le droit de venir chez moi et de saisir ce qui m'appartient , mon fils ne possedant rien ? merci pour vos reponses